

OBJET : Assemblée Générale

Les Ponts de Cé, le 30 avril 2024

Réf. : PN / LT

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 3 du Règlement Intérieur du Comité de BasketBall du Maine-et-Loire, vous êtes convoqué-e le :

**VENDREDI 14 JUIN 2024 :**  
**19H00 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE**

IFEPSA – 49 rue des Perrins aux Ponts de Cé

18h30 : Pointage des groupements sportifs

En application des statuts du Comité départemental, chaque association doit :

- Être représentée par son-sa Président-e ou tout membre de l'association, majeur, licencié à la F.F.B.B. pour la saison en cours et expressément mandaté par un document écrit (cf. document joint), **daté, signé du Président ou de la Présidente et revêtu du cachet du groupement sportif.**
- Être en règle avec la Trésorerie de la FFBB, de la Ligue des Pays de la Loire et du Comité de BasketBall pour participer aux votes.

**N.B.** :

*Tout groupement sportif **doit être présent** à l'Assemblée Générale annuelle de son département (un club ne peut pas représenter un autre club).*

Un groupement sportif qui ne se conformerait pas à cette obligation réglementaire serait redevable de la pénalité financière prévue au paragraphe XVI des dispositions financières départementales (250 €).

*Les questions diverses devront être posées par écrit et remises au Secrétaire Général avant l'Assemblée Générale.*

Comptant sur votre présence et dans l'attente,

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Philippe NICOLAS  
Président

